

Elections professionnelles 2014... Vigilance

Pourquoi faire simple quant on peut faire compliqué ?..

N'est-ce pas là une intention de rendre votre vote caduque !!!

- 3 élections professionnelles (CT – CAP – CNRACL)*
pour élire vos représentants

Et ce, pour une même date : **le 4 décembre 2014**

- 3 modes pour voter avec ainsi un risque de vous induire en situation d'erreur...
A l'urne, par correspondance ou électronique

La CGT vous délivre donc le mode d'emploi

Tout agent doit voter 3 fois

Vous êtes :

1- SPP de catégorie C (sapeur à adjudant) :

Vote par correspondance pour les 3 élections avec une possibilité de vote électronique uniquement pour l'élection CNRACL.

2- SPP officiers :

- **Le vote à l'urne obligatoire** pour l'élection du CT et uniquement pour celles et ceux qui sont en poste sur l'un des 3 sites lillois (Rue de Pas, Rihour et Rue de l'Hôpital Militaire) - sauf pour les agents affectés au CODIS
- **Le vote par correspondance** pour l'élection CT pour tous les officiers SPP qui ne sont pas affectés dans l'un des 3 sites lillois et ceux en service au CODIS
- **Le vote électronique ou par correspondance (au choix)** : il concerne les 2 autres élections (CAP et CNRACL - élections nationales), et ce, pour tous les officiers SPP

3- PATS :

- **Le vote à l'urne obligatoire** pour 2 élections (CT et CAP) et uniquement pour celles et ceux qui sont en poste sur l'un des 3 sites lillois (Rue de Pas, Rihour et Rue de l'Hôpital Militaire)
- **Le vote par correspondance** intéresse tous les autres agents n'étant pas en poste sur l'un des 3 sites lillois. Cela concerne les 3 élections (CT, CAP, CNRACL)
- **Le vote électronique ou par correspondance (au choix)** : il concerne l'élection CNRACL.

1- Le vote à l'urne :

Le bureau de vote sera situé à Rihour salle CAO et **sera ouvert de 8h à 14h le 4 décembre 2014. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité.**

Les électeurs ne pouvant pas se rendre au bureau de vote peuvent solliciter une dérogation pour voter par correspondance (sous conditions) auprès de la Direction des Ressources Humaines au 03.28.82.28.18.

2- Le vote par correspondance :

Ce vote est bien secret. Lors de la réception du matériel (sur votre lieu de travail ou à domicile), il vous suffit de glisser votre bulletin de vote dans l'enveloppe vierge de couleur (aucune inscription) puis placer cette dernière dans l'**enveloppe T** (pas besoin de timbre) prête à être postée.

Avant de l'envoyer par voie postale, il est impératif de vérifier si l'**enveloppe T** comporte bien votre Nom, Prénom, Grade et Affectation sinon il vous appartiendra obligatoirement de les mentionner de manière lisible. **Dans tous les cas,** il ne faudra **surtout** pas oublier **d'apposer votre signature** en dessous de ces informations.

3- Le vote électronique :

Cette possibilité est réservée **uniquement** pour les élections à portée nationale : CNRACL et CAP officiers. Les explications détaillées seront livrées à domicile avec votre matériel au plus tard le 24 novembre 2014.

Votre vote ne sera pas considéré valable dans les cas suivants :

- Rature ou inscription sur votre bulletin de vote ou plus d'un bulletin dans l'enveloppe
- Enveloppes **T** illisibles, incomplètes ou comportant des erreurs sur les éléments demandés
- Les enveloppes **T** doivent impérativement être postées (**n'est pas admis le dépôt direct de votre enveloppe**)
- Les enveloppes **T** parvenues après l'heure fixée pour la clôture du scrutin prévue le 4 décembre 2014 à 15h
- les enveloppes **T** parvenues en plusieurs exemplaires
- les enveloppes **T** comprenant plusieurs enveloppes internes
- Les enveloppes **T** ne comportant pas **votre signature**

* - **CT (ancien CTP)** = Comité Technique : instance, en lien avec le CHSCT, qui traite de vos règles collectives (ex : règlement intérieur, temps de travail, critères de promouvabilité...)

- **CAP** = Commission Administrative et Paritaire : instance qui instruit tout ce qui touche à la carrière individuelle de l'agent (nomination, passage d'échelon, commission de discipline, commission de réforme...)

- **CNRACL** = Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales : organisme qui étudie et décide de vos droits à la retraite de plus en plus attaqués et qu'il est urgent de défendre.

VOTEZ CGT

Adresse postale : 40 avenue Aristide Briand 59150 Wattrelos.

Tel : 06.81.61.19.94 - Contact : sdis59cgt@gmail.com

Site Internet : <http://cgtsdis59.e-monsite.com/>

Facebook : CGT Sdis Nord